

il y a 2 jours

Accueil » A.t Night » Drogues : quand la nuit parisienne s'alarme de la répression

Drogues : quand la nuit parisienne s'alarme de la répression

Le vendredi 20 septembre, <u>Libération publiait une tribune</u> revenant sur la mort le 1^{er} septembre d'un jeune homme de 21 ans suite à une soirée à <u>Dehors Brut</u>. Liée à la prise d'ecstasy, cette disparition tragique a entraîné la décision par la préfecture de police de Paris de <u>fermer administrativement le club</u> pour une durée d'un mois. Une décision non constructive pour les signataires de la tribune qui estiment que la politique menée en France autour de la consommation de drogues, en particulier en milieu festif, doit davantage faire l'objet de prévention que de répression.



Dehors Brut © DR

Associée à <u>une pétition en ligne lancée sur le site change.org</u> (qui a déjà recueilli plus de 3 400 signatures), **cette initiative est soutenue par de nombreux acteurs de la nuit**, qu'ils soient **artistes**, **journalistes**, **organisateurs de soirées**, **responsables d'établissements**, **représentants de professionnels** ou **personnalités issues des mondes associatifs**, **culturels** et **politiques**. Parmi eux se trouvent **Frédéric Hocquard**, adjoint à la Maire de Paris en charge de la vie nocturne et de la diversité de l'économie culturelle et **Eric Labbé**, activiste de la nuit. Pour A Nous Paris, ils reviennent sur l'intérêt d'une telle tribune, sur son impact et sur les efforts qu'il reste encore à accomplir pour rendre les fêtes plus sûres, à Paris comme ailleurs dans l'Hexagone.

Frédéric Hocquard : « On arrivera à réduire les risques quand tout le monde sera autour de la table »



Frédéric Hocquard © Arcadi

Comment est née cette tribune ?

Frédéric Hocquard: Elle fait suite à une réunion qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville (le 12 septembre) suite au drame survenu à Dehors Brut, en présence des syndicats, des clubs et des organisateurs de soirées, et après la décision de fermer le lieu prise par la préfecture de police. Lors de cette réunion, un certain nombre de participants a souhaité interpeller les pouvoirs publics, et notamment la préfecture, sur le fait qu'il ne fallait pas aujourd'hui rentrer dans une spirale répressive, mais plutôt s'inscrire dans une démarche de prévention et de réduction des risques. Un peu comme cela s'était passé il y a un an et demi, après la consommation de GHB/GBL qui avait entraîné la mort d'une autre personne: les pouvoirs publics avaient alors réagi avec une campagne de prévention et de réduction des risques. C'est ça, la clef du sujet. On sait qu'il y a de la consommation de produits stupéfiants dans les milieux festifs et que cela ne s'arrêtera pas en arrêtant et poursuivant simplement les dealers. Pour baisser cette consommation, il faut aussi alerter sur les risques et faire de la prévention.

Depuis cette tribune, avez-vous eu des retours de la part de la préfecture de police sur les raisons qui ont motivé sa décision ?

Ils ne disent pas partir sur une campagne de répression. Pour eux, fermer Dehors Brut, c'est normal. C'est le « tarif » comme ils disent. D'ailleurs, la préfecture n'avait pas souhaité participer à la réunion car, contrairement à ce qu'il s'était passé il y a un an et demi, elle ne voulait pas s'associer à une campagne de prévention. Elle m'avait donc renvoyé vers la préfecture de Régions. Et à la réunion, on pouvait ainsi retrouver des représentants de l'AP-HP, de l'association <u>Fêtez Clairs</u> et de différents dispositifs publics ne relevant pas de la préfecture de police. Par contre, depuis la publication de la tribune, cette dernière m'a rappelé. Pour elle, on s'était mal compris et elle souhaitait effectivement participer à une campagne de prévention. On doit donc se voir prochainement pour justement l'associer à tout cela.

On arrivera à réduire les risques quand tout le monde sera autour de la table et que la préfecture jouera aussi le jeu. Moi par exemple, je souhaite pouvoir développer des stands dans les différents clubs et lieux festifs, sur lesquels il y aurait à la fois de la prévention – avec de la documentation, de l'information – et de l'analyse de produits, pour que les personnes puissent analyser le produit stupéfiant qu'elles comptent consommer. On l'a fait sur tous les festivals qui ont eu lieu cet été, mais pour que cela soit le cas en club, il faut une collaboration avec la préfecture, qu'elle accepte ce type de dispositif. Il ne faut pas qu'elle soit uniquement dans une position qui est d'attendre les clubs au tournant pour les fermer à chaque overdose. Là, par exemple, le NF-34 vient d'être lui-aussi fermé par la préfecture pour une durée de 30 jours, suite à un incident ayant eu lieu au mois de juillet. Une personne y a fait un malaise suite à la consommation de GHB, le lieu a appelé les secours et la personne a été transporté à l'hôpital.

Au final, elle n'a pas eu de problème et se portait bien le lendemain, mais le club a quand même droit à une fermeture administrative. Le message envoyé n'est pas bon : cela laisse croire que les clubs signalant les personnes ayant des problèmes chez eux avec des produits stupéfiants vont prendre des fermetures administratives. Mais ils ne peuvent pas contrôler tous leurs clients ! Tout le monde sait très bien que des produits stupéfiants circulent. Par contre, quand la vente de ces produits est organisée par le club lui-même – c'est arrivé l'année dernière –, je n'ai aucun problème à ce que ce dernier soit fermé deux-trois mois comme ce fut le cas. D'ailleurs, je n'ai pas de problème avec les fermetures administratives en général : celle de Dehors Brut représente la seule fois où je me suis opposé à une telle décision. Parce que je la trouvais complètement contradictoire avec l'objectif de santé publique lié à la réduction des risques, la prévention et la réduction de consommation de produits stupéfiants en milieu festif. C'est ça l'objectif!



NF-34 © NF-34

Cette décision est d'autant plus surprenante que Dehors Brut prend l'aspect préventif très au sérieux...

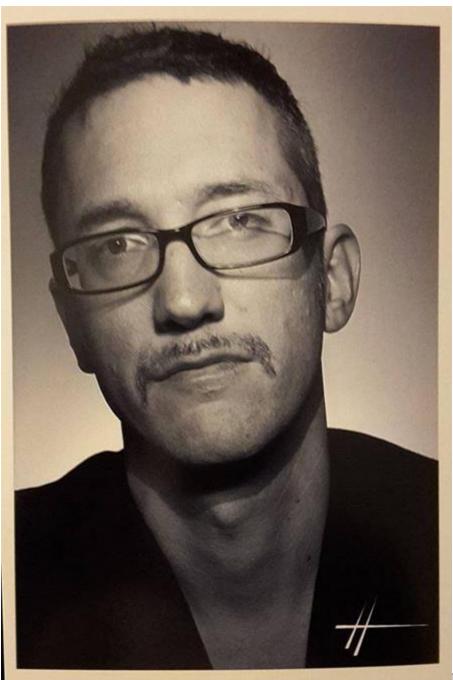
Ce soir-là, vous aviez sur place, à Dehors Brut, **une antenne de la Protection Civile**, des gens spécialisés à intervenir auprès de manifestants ou de personnes en milieu festif. Alors oui, un drame est malheureusement arrivé, mais je ne connais pas beaucoup de club où la Protection Civile est présente. Il faut aujourd'hui que l'on passe de cette obligation de résultats à une obligation de moyens, pour permettre aux clubs de mettre en place un certain nombre de dispositifs : installer des stands Fêtez Clairs, former son personnel à ces questions, réduire les risques, accueillir une antenne de la Protection Civile...

Et il faudrait que ces actions soient prises en considération en cas d'incident, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. D'où ce « tarif » de 30 jours de fermeture. Or, 30 jours de fermeture pour un club, c'est beaucoup! Et quand cela concerne deux clubs en même temps, comme Dehors Brut et le NF-34, quel message cela renvoie? C'est une volonté de tuer la musique électronique à Paris? En tous cas, ce n'est pas la nôtre.

La tribune revient aussi sur ce manque de moyens, notamment pour les associations qui œuvrent justement à la prévention. Espérez-vous aussi sensibiliser le ministère de la Santé sur cette question ?

J'ai parlé de ce sujet à **Aurélien Rousseau**, le directeur général de l'<u>Agence régionale de santé</u> (ARS), et nous devons nous voir prochainement afin de renforcer le dispositif Fêtez Clairs et la prévention. Lui comprend parfaitement ces enjeux. Et là encore, il faudra une réunion avec tous les acteurs autour de la table pour poursuivre ces avancées positives.

Eric Labbé : « On ne peut s'empêcher de trouver ça un peu absurde »



Eric Labbé

Pourquoi cette tribune et cette pétition te tiennent-elles à cœur ?

Eric Labbé : Il existe une grosse tension entre les politiques de prévention et réduction des risques et celle de la préfecture de police totalement répressive. Cela dure depuis longtemps – il y a dix ans, l'interdiction du testing des produits stupéfiants le démontrait déjà – et aujourd'hui, on a un préfet qui décide d'enfoncer un peu plus le clou. La logique voudrait pourtant que l'on se tourne davantage vers la prévention, comme cela se fait dans de nombreux pays d'Europe où sont instaurés des analyses de produits en club et des politiques

plus intelligentes sur la question. Il faut aussi comprendre que le préfet de police a un pouvoir immense : il peut décider de la fermeture d'un club sans aucune contradiction, sans procédure judiciaire.

Dans le cas de Dehors Brut, la décision a été prise en urgence, c'est-à-dire sans procédure contradictoire et, évidemment, sans prendre en compte les aspects relatifs à la prévention. La situation est d'autant plus problématique que Dehors Brut est un club particulier, dans le sens où il mène une politique allant bien au-delà de ses obligations légales. Le lieu dispose d'un stand de réduction des risques, tenu par ses propres salariés, et accueille une équipe de la Protection Civile : à ma connaissance, c'est le seul club à mettre en place ces deux dispositifs. Cela n'a pas été pris en compte par la préfecture. La seule chose que leur dit le procès-verbal, c'est : « Vous avez fait rentrer de la drogue, donc vous êtes coupable ». Or, quand on sait qu'un cachet d'ecstasy mesure 5 mm de diamètre, on ne peut s'empêcher de trouver ça un peu absurde.

Depuis la publication de la tribune, la préfecture de police semble visiblement revoir sa position sur la prévention. Selon toi, est-ce que cette initiative doit aussi servir à interpeller d'autres acteurs ?

Effectivement, il est heureux de voir le préfet de police comprendre qu'il doit s'engager dans la réduction des risques avec ses équipes. C'est une bonne chose, mais le préfet, finalement, n'est qu'un fonctionnaire ayant vocation à appliquer des ordres venant de plus haut, du ministère de l'Intérieur. Je pense qu'il y a donc des discussions à mener afin que des instructions claires sont données sur ces questions. Il ne s'agit pas de simplement appliquer la loi : il faut aussi réfléchir à une réglementation ou à des orientations données par des circulaires sur une bonne manière d'agir et sur comment encourager la prévention.

Récemment, lors d'une visite à Marseille, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner a justement présenté <u>un plan de lutte</u> contre les drogues en l'accompagnant d'un discours très répressif. Est-ce que le ministère ne risquet-il pas de rester arc-bouté sur cette position ?

Le problème de la drogue dépasse le seul cadre du ministère de l'Intérieur. En France comme ailleurs, la question des drogues se retrouve prise entre ce ministère et celui de la Santé. Pour moi, il est normal qu'un ministre de l'Intérieur parle de répression quand il prend la parole sur les drogues. C'est son boulot. De ce fait, ce n'est pas auprès de ce ministère que doit se négocier l'essentiel de la politique de prévention et de réduction des risques, mais bien auprès du ministère de la Santé. Après, cela n'empêche pas d'avance en bonne intelligence.

Dans les 55 mesures présentées par le ministre de l'Intérieur, il n'y en a qu'une concernant les drogues récréatives et elle consiste à dire grosso modo aux jeunes que la drogue, c'est de la merde. On est sur un niveau de discours façon « Bienvenue dans les années 1970 ». Et pendant ce temps-là, le ministère de la Santé travaille différemment. Par exemple, sur le cas de toxicomanie de rue, un sujet que je connais très bien à Paris, il a sorti un décret cet été permettant d'expérimenter les salles de consommation de crack. Si l'on doit mener des discussions, il faudra faire en sorte de réunir ces deux ministères. Parler uniquement avec un seul ministère ne servira pas la cause.